

ACCORD HANDICAP !

Dans la branche du verre mécanique, notre délégation vient d'achever un accord handicap, qui, signé par l'ensemble des organisations syndicales, jette les bases, pour la reconnaissance, l'insertion, et surtout le maintien des salariés en situation de handicap.

Une des avancées significatives de l'accord, c'est que chaque année, le point sera fait en CPPNE de branche, afin d'étudier l'application de l'accord dans les entreprises et d'en améliorer les dispositions. Ceci permettra de l'amender car, en matière de handicap, les intérêts des employeurs comme ceux des salariés convergent.

Dès 2024, notre prochaine amélioration visera à inscrire dans l'accord, le taux de travailleurs en situation de handicap, son évolution, ainsi que les dispositifs mis en place dans les entreprises pour développer et maintenir dans l'emploi les salariés concernés.

Il est entendu que cette disposition a fortement contribué à notre signature, ainsi que celle de l'ensemble de organisations syndicales représentatives de la branche.

